DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT **DE SARCELLES**

COMMUNE DE MONTMORENCY

Nº 24

OBJET:

Renouvellement de la convention de labellisation de la Structure Info Jeune (SIJ)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents:

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles le : 0 6 JUIL, 2022

- 5 JUIL, 2022 Publiée le :

Pour

1e

Le D.G.A.S

Anne-Mar

Montmorency le:

MON

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH......Procuration à M. SAURAY M. GUIRAUDET Procuration à M. PEGARD Mme ANGELO Procuration à Mme BERRA Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT

Mme PHILIPPON

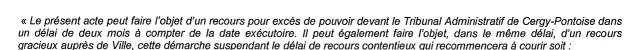
Absent:

délégation

M. AVEAUX M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme CHARBONNIER



⁻ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY Direction de l'Education Service Jeunesse et Sports NS/RJ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N°24

OBJET: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LABELLISATION DE LA STRUCTURE INFO JEUNE (SIJ)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la charte française de l'Information Jeunesse du 20 mars 2001,

Vu la délibération n°12 du 26 mai 2003 adoptant la convention de labellisation du Point Information Jeunesse,

Vu la délibération n°11 du 16 décembre 2013, renouvelant la convention de labellisation du Point Information Jeunesse pour une durée de trois ans,

Vu la délibération n°1 du 27 mars 2017, renouvelant la convention de labellisation du Point Information Jeunesse pour une durée de trois ans,

Considérant que la crise sanitaire n'a pas permis le renouvellement de labellisation de la SIJ en 2021 et qu'un délai supplémentaire d'un an a été accordé à toutes les structures Info Jeunes,

Considérant que l'information est un élément essentiel de l'accès des jeunes à l'enseignement, à la formation, à l'emploi, à la santé, à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances,

Considérant qu'il convient en conséquence de renouveler la convention de labellisation de la SIJ qui arrive à échéance en 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Sports en date du 15 juin 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. ARNOULT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de renouvellement de labellisation de la SIJ de Montmorency pour étude par la Délégation Régionale académique à la Jeunesse et à l'engagement et aux Sports (DRAJES) et le Centre d'Information et de Documentation (CIDJ);

AUTORISE le Maire à signer la convention de labellisation de la SIJ de Montmorency à intervenir avec la Délégation Régionale académique à la Jeunesse à l'engagement et aux Sports (DRAJES), la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Ile-de-France (DDCS), le Centre d'information et de documentation (CIDJ), pour une durée de trois ans.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

